

Subventions pour ravalement de façades

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1980, la Ville de Besançon a mis en place une incitation au ravalement des immeubles dans le centre ancien.

A cet effet, une subvention de 10 % du montant des travaux était allouée aux propriétaires.

Depuis 1991, cette subvention passait à 20 % pour les opérations d'ensemble.

Aujourd'hui il est proposé au Conseil Municipal une démarche opérationnelle plus ambitieuse visant non plus à accompagner des opérations éparses mais à organiser la mise en valeur du patrimoine par plusieurs actions, dont le ravalement. Le premier secteur retenu dans ce projet est l'axe historique de la Grande Rue, de l'Eglise de la Madeleine à la Cathédrale Saint-Jean.

Ce projet Grande Rue est la première phase d'une opération générale sur le centre ancien, qui fera l'objet d'un programme soumis à l'approbation du Conseil Municipal ; son inscription au contrat de plan Etat - Région sera sollicitée afin d'obtenir des crédits complémentaires. Ce programme détaillera l'échéancier, la nature et le taux des aides qui seront attribuées, ainsi que les modalités de mise en oeuvre.

Néanmoins il est nécessaire de répondre dès maintenant aux demandes en instance. Il est donc proposé au Conseil Municipal de gérer ces demandes dans la perspective du projet futur.

Le ravalement de «l'axe historique» devenant la priorité, le taux de subvention y est donc uniformément porté de 10 à 20 %, de même pour les ravalements participant à un effet d'ensemble dans un même secteur prédéterminé dans le cadre du projet Grande Rue.

Les dispositions précédentes sont maintenues pour les autres demandes :

- ravalements individuels et isolées : 10 % du montant des travaux,
- ravalement groupés : deux ou plusieurs entités foncières se regroupant pour effectuer les travaux simultanément : 20 %.

Actuellement, la ville est saisie des demandes suivantes :

1 - Proposition d'attribution d'une subvention de 10 % dans le cadre général de ravalement des façades sur rue des immeubles situés dans la boucle :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention proposée
1 rue Léonel de Moustier et rue Proudhon	M. et Mme CHABOD	190 223 F	10 %	19 022 F
21 rue de la Préfecture	Chambre de Métiers du Doubs	65 425 F	10 %	6 542 F
5 rue Moncey	Mme DEFAGO	50 260 F	10 %	5 026 F
10 rue Lecourbe	Pierre et Foncier Investissement	17 276 F	10 %	1 727 F
25 rue Charles Nodier	Pierre et Foncier Investissement	39 237 F	10 %	3 923 F
3, 5 rue Emile Zola et rue du Lycée	AFMB	229 814 F	10 %	22 981 F
29 rue de la Préfecture	M. THIEBAUD	331 973 F	10 %	33 197 F

2 - Proposition d'attribution d'une subvention de 20 % dans le cadre des opérations de ravalement groupées :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention proposée
35 rue des Granges	Cabinet BENOIT	38 046 F	20 %	7 609 F
37 rue des Granges	Cabinet BENOIT	34 849 F	20 %	6 969 F

3 - Proposition d'attribution d'une subvention de 20 % dans le cadre du projet Grande Rue :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention proposée
46 Grande Rue	SCI «MT»	15 765 F	20 %	3 153 F
39 Grande Rue	AGI	52 970 F	20 %	10 594 F
76 Grande Rue	M. MONNIER	66 835 F	20 %	13 367 F
78 Grande Rue	M. CARETTI	39 866 F	20 %	7 973 F
8/11 rue Pasteur	Institution Sainte-Ursule	87 191 F	20 %	17 438 F
Rue de la Bibliothèque et 92 rue des Granges	SCI «Les Templiers»	88 892 F	20 %	17 778 F
Rue du Loup	Institution Sainte-Ursule	71 020 F	20 %	14 204 F
TOTAL				191 503 F

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à approuver les propositions de subventions ci-dessus, la dépense étant financée par les crédits de l'exercice courant figurant au chapitre 914.130.82017.30100 et abondée par un transfert de la somme nécessaire, soit 140 800 F, à prélever sur le chapitre 908.0.212.501.30100.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous demanderons l'inscription de ce projet dans le XI^{ème} Plan.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je me réjouis que nous soyons entendus sur ce que nous avons souhaité à plusieurs reprises, c'est-à-dire une politique plus active en faveur des immeubles anciens de Besançon. Je crois savoir, d'après ce que nous a dit M. PONÇOT en Commission d'Urbanisme, qu'il y avait un projet qui commencerait par la Grande Rue. Quelle serait la date de commencement de l'opération et concernant la Grande Rue, je me fais l'avocat d'un certain nombre ici pour insister auprès de vous afin que le ravalement de la façade de l'Eglise Saint-Maurice soit repris concomitamment avec l'opération Grande Rue.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr, il ne faut pas que la Ville reste en retard.

M. JACQUEMIN : Et je vous poserai une autre question concernant la fontaine de la Place Victor Hugo. La Place Victor Hugo est tout de même un des lieux que les touristes et d'autres fréquentent très souvent...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Assidûment pour certains d'entre nous ! Y a-t-il aussi une façade à ravalier Place Victor Hugo ?

M. JACQUEMIN : Je me contenterai des fontaines pour le moment, Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : «Fontaine, je ne boirai pas de ton eau».

M. JACQUEMIN : On ne pourrait pas boire de l'eau de cette fontaine Monsieur le Maire, tant elle est effectivement délabrée. Je crois que cela donne une image tout à fait lamentable de la perspective du square Castan, de la Porte Noire et de la Cathédrale. Aussi, souhaiterais-je vivement que vous puissiez nous proposer très rapidement une opération de réfection de cette fontaine.

M. BARETJE : Je vais répondre concernant la Place Victor Hugo et ensuite la façade de l'Eglise Saint-Maurice. Ce qui se passe c'est que depuis plusieurs années nous essayons d'inscrire ces opérations au budget. Ce n'est pas facile car le budget est toujours serré et vous le savez aussi bien que nous il y a des choix budgétaires qui se font. Nous espérons que cette année sera la bonne précisément parce que toute la Grande Rue sera reprise plus la Place Victor Hugo plus la partie de la rue de la Convention pour aller jusqu'à la Cathédrale. Je souhaite vivement comme vous que nous puissions cette année procéder à ces ravalements de façades de la Place Victor Hugo, c'est-à-dire l'immeuble qui est à côté du siège d'un parti politique que je ne citerai pas, et puis aussi de l'Eglise Saint-Maurice et peut-être qu'il y a également d'autres bâtiments communaux qui mériteront d'être ravalés. Il faut effectivement que la Ville donne l'exemple et je crois que nous en sommes tous conscients.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que l'Eglise Saint-Maurice est passée à côté des projets depuis deux années, j'espère qu'elle sera retenue en 1993.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais me réjouir de l'initiative que vous prenez aujourd'hui. J'observe que l'axe historique que vous définissez, vous le ponctuez de références très pieuses puisque vous allez de la Cathédrale Saint-Jean à l'Eglise de la Madeleine c'est très bien, simplement je voulais dire que l'axe historique englobe la rue de la Madeleine dans sa totalité et je voulais vous proposer que cet axe aille de la Cathédrale Saint-Jean jusqu'à la rue de la Madeleine, à l'immeuble anciennement cordonnerie MORO, soit la totalité de la rue de la Madeleine.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On en fixera les limites.

M. VIALATTE : Sinon, je crains qu'on ait des difficultés car certains des immeubles qui sont dans cette rue de la Madeleine face à l'Eglise pourraient relever de la mesure proposée et d'autres, dans la même rue, n'en relèveraient pas.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai. Alors nous verrons d'où exactement nous partirons et où nous aboutirons. Je vous signale simplement que nous passerons sous la Porte Noire en baissant les yeux car c'est un autre sujet dont nous pourrions reparler par la suite.

M. NACHIN : Je souscris entièrement à ce que vient de dire M. JACQUEMIN concernant la restauration d'un certain nombre de monuments. Par contre, je serai plus réservé et je m'abstiendrai sur la question des ravalements de façades. Il y a quelque temps nous en avons déjà discuté. J'avais alors proposé à M. JACQUEMIN d'aller voir le n° 28 de la rue Renan qui a été ravalé il y a quelques années, car maintenant on ne voit plus du tout la différence. Je pense qu'on met peut-être la charrue avant les boeufs en commençant par ravalé les façades ; peut-être faudrait-il commencer par supprimer la circulation automobile dans ces rues-là et en particulier dans la Grande Rue piétonne. Je suis tout à fait d'accord qu'on entreprenne ce travail-là mais dans les rues où circulent les voitures et où circulent les bus, je dis que c'est de l'argent gaspillé et c'est pourquoi je m'abstiendrai.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quand vous lavez votre voiture et qu'elle se salit pendant le voyage, vous recommencez quand même, 8 jours après ! Si le lendemain du ravalement c'était tout noir on comprendrait, mais je crois qu'il faut ravalé même si 10 ans ou 15 ans ou 20 ans après il y aura peut-être une nouvelle opération à mener. Maintenant c'est vrai nous sommes tous d'accord pour moins de pollution. Quand nous aurons des bus hybrides ou autres, cela ira peut-être mieux. Mais pour le ravalement de toute la partie Grande Rue qui est totalement piétonne, je crois que là on peut y aller. Etes-vous d'accord pour la moitié ? Vous abstenez-vous sur l'ensemble ? Bien.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, j'ai lu dans BVV qu'il y avait des études menées sur des bus mixtes, électricité - essence...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela s'appelle hybride.

M. JACQUEMIN : Je trouve que c'est une excellente idée mais sait-on à peu près dans quels délais ces études-là pourraient devenir réalité ? Est-ce dans 10 ans, 15 ans, 20 ans, est-ce dans 2 ou 3 ans ? En tout cas c'est une excellente chose. Par ailleurs, je ne sais pas en quelle année la façade de l'Hôtel de Ville a été ravalée mais il n'y a pas bien longtemps et l'on peut observer combien déjà elle est noire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le bus hybride est donc un mélange de bus classique et de batterie pour le moteur électrique et un bus hybride est maintenant fabriqué, il n'est plus à l'état de prototype, par une marque italienne. L'Adjoint chargé de ces problèmes est allé voir ces bus hybrides et nous espérons avoir un de ces véhicules prochainement en démonstration quelques jours. Il va vous préciser cela, et peut-être même à commencer par une acquisition en 1993. Donc ce ne sont plus des études maintenant, c'est quand même plus précis, et je pense qu'on s'achemine vers la solution. Pour l'instant, elle est en Italie. Les Suédois avaient avancé quelque peu mais moins vite et c'est je crois les deux seuls qui dans le monde sont capables d'avoir une certaine avancée. Renault ne s'est jamais intéressé à cela ou peu.

M. JUSSIAUX : Je confirme, Monsieur le Député-Maire. On espère bien avoir un véhicule en démonstration au mois de décembre mais ce ne sera qu'un véhicule en démonstration. Ultérieurement on envisagera une acquisition sur 1993 mais ne nous cachons pas la difficulté. Ils sont annoncés pour le moment pratiquement au double du prix de l'équivalent traditionnel. Ceci étant, ce qu'on espère, nous, c'est que d'autres constructeurs vont se mettre sur les rangs, en particulier le constructeur auprès de qui nous avons acheté depuis 3 ans, VAN HOOL, s'est montré extrêmement intéressé par la présentation des véhicules italiens et nous a informés qu'il avait engagé d'ores et déjà des transactions commerciales avec les fabricants italiens pour envisager une coopération industrielle dès l'année 1993. Donc on peut espérer que ce type de véhicule connaisse un certain développement et que son prix baissera puisqu'on ira vers des séries plus importantes, alors qu'à l'heure actuelle les Italiens n'en sont qu'à une pré-série de l'ordre de 10 à 30 véhicules. On vous tiendra informés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il ne faut donc pas trop se précipiter !

M. JUSSIAUX : Et j'espère que dès décembre on aura la possibilité de proposer aux collègues intéressés du Conseil Municipal de faire un tour à travers la ville dans ce type de véhicule.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On y mettra M. TOURRAIN, mais pas au volant !

M. BARETJE : Juste deux petits points, d'une part la façade de l'Hôtel de Ville c'était il y a 18 ans Monsieur le Député, donc en 1974 en même temps que la place et deuxième point, la Ville de Besançon a prévu d'acquérir en 1993 un véhicule électrique de type fourgonnette, dans le sens de ce qui vient d'être dit en ce qui concerne les bus et le moins de pollution possible.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne voudrais pas passer trop de temps sur cette question mais je crois que ce problème de pollution fait maintenant son chemin dans beaucoup d'esprits ainsi que la nécessité d'avoir une cohérence sur le ravalement et une lutte contre la pollution. Nous, nous allons nous abstenir comme nous l'avons fait en notant que c'est bien, que cette fois-ci il y a une réflexion sur une opération globale. Mais le coût va être quand même d'environ 200 000 F de subventions par an pour les ravalements, c'est quand même énorme et il ne faudrait pas que l'argent n'aille qu'aux façades du centre. N'oublions pas aussi les quartiers et d'autres travaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr ! Cela dit, il faut bien commencer par un bout.

M. TOURRAIN : Lorsqu'on parle des ravalements de façades, puisque c'était un des thèmes que votre Directeur de Cabinet se proposait de réaliser comme étant une politique de la Ville, je voudrais vous signaler que s'il y a un bâtiment qui mérite justement d'être ravalé, c'est la Médiathèque qui est à l'entrée de la ville, qui est très bien située et dont la façade est dans un état déplorable comme bien d'autres bâtiments d'ailleurs faisant partie du patrimoine de la cité. Donc c'est bien beau de donner des

subventions pour inciter les particuliers isolés ou groupés à faire du ravalement mais il faudrait aussi que la Ville puisse de son côté donner l'exemple et je crois que le bâtiment de la Médiathèque est tout à fait indiqué pour cet exemple.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous en sommes conscients Monsieur TOURRAIN. Lorsque des privés veulent ravalement leurs façades c'est encore préférable pour nous bien sûr, car nous ne payons que 10 ou 20 % et vous savez que nous avons à Besançon un peu un VRP du ravalement de façades, c'est M. ROYER qui est au fond de la salle ici, et que nous remercions, qui a incité nombre d'institutions à ravalement les façades.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins trois abstentions, adopte ces propositions.